

# INFO-NÉGO

# DERNIÈRE HEURE!



## Agence du revenu du Québec

Volume 1 - no 4 - 23 mars 2016

### LES DÉLÉGUÉ(E)S DU SPGQ ENTÉRINENT UNE TOURNÉE DE VOTE DE GRÈVE

Le 19 mars dernier, vos déléguées et délégués ont entériné à l'unanimité une tournée de vote auprès des membres pour obtenir un mandat de grève. Cette décision est la conséquence de l'inflexibilité de la partie patronale à la table de négociation.

« Jusqu'à présent, nous avons rencontré l'employeur à de nombreuses reprises. Les négociations sont au point mort, car la partie patronale demeure inflexible et refuse de discuter de nos demandes, même celles n'ayant aucune incidence budgétaire pour les finances publiques. Elle reste ferme sur sa volonté de réduire notre rémunération globale, y compris notre rente de retraite. Devant une attitude aussi intransigeante, le SPGQ se tient debout et part en tournée de vote de grève », explique Richard Perron, président du SPGQ.

Réunis le 19 mars à Montréal, les déléguées et délégués ont approuvé à l'unanimité une tournée pour l'obtention d'un mandat de grève incluant un mandat de grève ciblée de courte et de moyenne durée. Ils ont également appuyé un mandat de grève générale de trois jours pouvant être pris en minutes ou en heures, de même qu'un mandat de grève générale illimitée pour des grèves de soir et de fin de semaine. Ces mandats seront pris selon les modalités et au moment jugé opportun par le conseil d'unité d'accréditation de l'ARQ.

« Nos membres sont insultés par l'attitude méprisante de la partie patronale. C'est pourquoi le SPGQ leur propose un mandat de grève large », explique M. Perron. La tournée de vote du SPGQ se tiendra du 4 avril au 4 mai 2016.

Rappelons que dans son plan stratégique 2012-2016, l'ARQ reconnaît que « la transformation en agence et l'atteinte des résultats attendus ne pouvaient se faire sans la compétence et l'engagement du personnel de l'ARQ ».

« Malgré ce constat, la direction de l'ARQ a décidé de creuser l'écart qui existe par rapport aux autres professionnelles et professionnels du secteur public. Cet écart se traduit par un retard de 22 % sur



la rémunération globale. Pourtant, les hausses constantes des cibles exigées, la complexité toujours grandissante des lois fiscales et les résultats obtenus par le personnel professionnel de l'ARQ quant aux demandes de récupération fiscale mériteraient de se refléter dans ses conditions de travail », conclut le président du SPGQ.

**Votre comité de négociation de l'unité Revenu Québec,**

Christian Thériault, porte-parole  
Bruno Jean  
Martine Lefavre  
Martin Pinault  
Yves Morin